

autres partis pour chacune des deux circonscriptions, soit au total huit candidats lors des prochaines élections, se rencontreront à mi-chemin entre une multitude de magasins, d'entrepôts, de boutiques et autres.

En modifiant les limites de la circonscription électorale fédérale, la Commission a divisé des édifices en deux. Il m'arrive souvent de faire un cauchemar où je me vois traçant à la craie une ligne au milieu d'une usine afin d'obliger les candidats pour la circonscription à l'est, c'est-à-dire Notre-Dame-de-Grâce, à rester d'un côté de l'usine et ceux qui se présentent à l'ouest, c'est-à-dire pour la circonscription de Lachine-Lakeshore, à rester de l'autre côté. Ce n'est manifestement pas ainsi que nous donnerons aux gens une idée de ce qu'est une communauté. J'ai déjà communiqué à ce sujet avec la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec. Je tiens à revenir rapidement sur les arguments que j'avais invoqués afin que la Commission puisse revoir la question et réfléchir en détail à ce qu'elle pourrait faire dans ces conditions.

Après avoir dit qu'il serait souhaitable que toute la ville de Lachine fasse partie de la circonscription et ajouté que si ce n'est pas possible, j'aimerais au moins qu'on le fasse d'ici, sinon les prochaines élections, du moins les suivantes, je pense qu'il faudrait également essayer de découper la circonscription de façon plus intelligente que ne l'ont fait les commissaires dans leur sagesse.

Actuellement, la ville est traversée par une ligne qui s'apparente davantage au profil d'un contorsionniste qu'à celui d'un soldat au garde-à-vous. Je saurais gré aux commissaires d'être un peu plus logique dans leurs travaux.

Le secteur qui se trouve entre la 24^e et la 15^e rue, à Lachine, et celui que j'ai proposé aux audiences publiques, soit la 32^e avenue, comprennent ensemble 19 bureaux de scrutin, comptant quelque 5,300 électeurs. Il n'existe, semble-t-il, aucune raison de ne pas déplacer à la 32^e avenue la ligne de démarcation établie pour la ville de Lachine.

Les députés trouveront peut-être tous ces détails plutôt assommants, mais je veux qu'ils sachent que j'essaie de poursuivre ainsi les objectifs proposés comme lignes directrices à l'intention des députés au comité des privilèges et élections, c'est-à-dire de ne pas séparer les communautés au moyen d'impératifs mathématiques comme c'est le cas ici, où une ligne est tirée en plein milieu d'une rue, ce qui est peut-être mathématiquement logique mais n'a absolument aucun sens du point de vue de l'esprit communautaire d'un secteur comme la ville de Lachine.

● (2100)

Il y a tout lieu de supposer et d'espérer que la commission verra qu'il convient de désigner comme limite une grande artère de communication plutôt qu'une grande rue résidentielle; une rue qui sera le point de départ d'une grande route, l'autoroute 13, dans la province de Québec; une rue qui a actuellement deux voies. Ce serait la limite imposée par la densité de la circulation.

Ce que j'ai proposé aux commissaires, c'est de considérer qu'il existe une division naturelle dans la localité, au lieu de celle qu'ils ont fixée. Je leur ai également demandé de considérer que la ville a toujours estimé la 32^e avenue comme sa limite est-ouest.

Circonscriptions électorales—Loi

Quand j'ai signalé ces faits à la commission, le juge Chevalier, commissaire en chef, m'a demandé de lui citer des chiffres. Je voudrais maintenant donner suite à sa requête. Comme je l'ai dit, la modification toucherait près de 5,300 électeurs et environ 19 bureaux de scrutin. J'ajouterais que je représente une collectivité riveraine. Si les commissaires tiennent absolument au nombre d'habitants, ils pourraient envisager d'ajouter Baie d'Urfé qui comprend 2,200 électeurs et neuf bureaux de scrutin. Le problème de la délimitation de la circonscription n'est pas simplement une question de mathématique, mais touche l'aspect communautaire de la représentation.

Je pense que l'on peut inviter la commission à considérer l'évolution historique. Hier et cet après-midi, j'ai vu des députés d'Ontario montrer beaucoup d'inquiétude sur la façon dont la commission avait fixé les limites dans le nord de la province et même soustrait un représentant à cette région. De la même façon, il convient, je crois, de signaler à la commission que cette région en bordure du lac constitue une des régions historiques les plus homogènes au Canada. J'espère que la commission en conviendra et reviendra sur sa décision en fixant des limites qui tiennent compte des aspects culturels et historiques, de la circulation, des transports et des communications au lieu d'additionner simplement une série de chiffres et choisir une rue quelconque.

Je veux maintenant revenir à ce que je disais au début, c'est-à-dire que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec a, selon moi, et je répète ce que je disais tantôt et confirme ainsi les paroles du député de Papineau, accompli un excellent travail. Certains d'entre nous ne pouvaient manquer d'être mécontents. J'en suis, mais j'accepterai la décision. Je dois évidemment le faire, car je n'ai pas le choix. Je dois m'incliner devant la loi. J'accepte la décision de la commission de délimitation, mais j'espère qu'elle se rendra compte ce soir que nous devons faire face à certains problèmes et qu'elle réfléchira longuement sur certains problèmes que nous avons tenté d'exposer ce soir. Nous représentons la population et nous avons peut-être plus de sympathie envers les localités que nous servons.

Je voudrais maintenant mentionner ce qui se passe ici actuellement et en qualité de membre de cette organisation, je voudrais signaler le fait que de nombreux députés du Québec veulent parler ce soir. Il y a aussi certains députés de l'Ouest qui veulent parler. Je voudrais simplement faire remarquer aux députés qu'il y a une liste des députés du Québec qui veulent parler. J'espère sincèrement n'avoir pas trop pris de temps car il me serait difficile autrement de demander à mes collègues de la province de Québec de penser aux autres députés qui ne veulent sûrement pas siéger jusqu'à 4 heures du matin. Si nous n'abusons pas, ils pourront retourner chez eux plus tôt ce soir. Aussi, je veux remercier la Chambre et les députés de m'avoir prêté une oreille attentive.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, j'aimerais, avant de faire quelques remarques sur une région particulière ou sur les limites de la circonscription de Champlain, que j'ai l'honneur de représenter, parler d'abord des principes généraux qui sont à la base de cette loi qui vient transformer à toutes les décennies les limites des circonscriptions électorales.